

## Public

► Personnels soignants,  
administratifs, travailleurs  
sociaux...

## Durée

► 2 jours, soit 14 heures

## Lieux et Dates

► Nous consulter

## Intervenant

► Isabelle MADDALONI,  
juriste en droit du travail et  
consultante en droit social

## Coût

► 600 €

*Formation éligible  
dans le cadre du DIF  
Nous pouvons organiser  
cette formation au sein  
de votre établissement.  
Contactez nous.*

## Droit du patient

### OBJECTIFS :

- APPROFONDIR ET ACTUALISER SES CONNAISSANCES DU CADRE LÉGISLATIF ACTUEL.
- ÉVALUER LES RISQUES DE SA PRATIQUE QUOTIDIENNE ET ENVISAGER LES RÉPONSES À APPORTER POUR LES RÉDUIRE ET LES PRÉVENIR.
- CONNAÎTRE LE DROIT DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE.
- MIEUX CERNER SES OBLIGATIONS DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION AU SEIN D'UNE ÉQUIPE ET DANS LE CADRE INSTITUTIONNEL.

### ► Programme

#### /// jour 1

- Les fondements juridiques du droit des patients
  - Les textes internationaux
  - Les textes Européens
  - La législation française
- Les droits fondamentaux du patient
  - Le soulagement de la douleur
  - L'information et le consentement
  - L'accès au dossier médical
  - L'aide aux victimes d'accidents médicaux ou d'aléas thérapeutiques
  - Le respect de la dignité
  - La non-discrimination dans l'accès aux soins
  - Le respect de la vie privée et au secret des informations
  - Le libre choix du médecin ou de l'établissement
  - Les droits du malade en fin de vie
- La place et le rôle de la personne de confiance
- La désignation d'une personne de confiance
  - Son rôle
  - Sa place
- Les directives anticipées

#### /// jour 2

- Les limites : la question de la contrainte et de l'évaluation des risques
  - Urgence et droit d'information
  - Le contrat intuitu personae
  - Les fouilles du malade
  - La protection des biens du malade : les inventaires, le dépôt des objets de valeur...
  - Le patient agité
  - Les exceptions en cas de refus d'un acte de soins
  - Les limites du secret professionnel
- Le droit de la personne hospitalisée
  - En matière de droit à l'information
  - En matière de consentement
  - En matière de droit d'accès
  - Le droit de voir ses parents et ses proches
- Les notions de responsabilités civiles et pénales
  - De la personne malade
  - La responsabilité médicale
  - De l'équipe : les notions d'équipe, d'encadrement, de délégation

## Droit du patient

---

### ▶ Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques alternant avec des études de cas pratiques
- QCM et questionnement du groupe
- Remise d'un manuel de formation avec copies des textes applicables

Intitulé de la formation	.....
Date	.....

Prénom, nom	.....
Adresse du domicile	.....
	.....
Code postal	.....
Ville	.....
Fonction	.....
Téléphone	.....

Nom de l'institution ou de l'entreprise	.....
Adresse	.....
	.....
Code postal	.....
Ville	.....
Téléphone - Fax	.....
E-mail	.....

Je règle la totalité, soit un chèque	€	<input type="checkbox"/>
Je verse un acompte de 30%, soit un chèque de	€	<input type="checkbox"/>
Je règle plus tard		<input type="checkbox"/>

## Conditions générales

- Toute inscription doit être validée par un acompte de réservation de 30 % qui sera remboursé en cas de désistement si celui-ci est annoncé par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la signature de la convention de formation. À l'expiration de ce délai la somme de 30 % est due.
- Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut résilier la convention. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévu au contrat.
- Toute formation commencée et abandonnée par le stagiaire pour des raisons non justifiées par la force majeure dûment reconnue est due en totalité.
- Les prix indiqués sont nets de TVA et comprennent la formation dispensée ainsi que la documentation remise aux participants.
- Les frais de transport, de restauration et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.
- Lorsque le nombre de participants à un stage est jugé insuffisant ou en cas de problèmes techniques, l'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou reporter le stage. Dans ce cas, l'acompte versé sera remboursé.
- Toute inscription fait l'objet d'une confirmation écrite et d'une convention de formation adressée aux participants au maximum dans les 2 semaines qui précèdent le début de la session.
- Une facture et une attestation de présence vous seront adressées en fin de stage.

J'accepte les conditions générales

Signature du stagiaire